

VOUS AVEZ PERDU L'UN DE CES DOCUMENTS



Passeport



Carte Nationale d'identité



Certificat d'immatriculation (carte grise)

==> **faite une déclaration de perte en ligne** sur :

www.mon.service-public.fr via le télé-service « *perte et renouvellement de documents* »

mis en place partout en France dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (circulaire NR IOAC 11050942 du 26 février 2011)



Permis de Conduire

==> **vous devez impérativement vous rendre dans une préfecture** (ou certaines sous-préfecture)
attention : vous devez vous y rendre en personne, les démarches ne sont plus possible par courrier ou par procuration

VOUS SOUHAITEZ RENOUELER L'UN DE CES DOCUMENTS



Passeport



Certificat d'immatriculation



Permis de conduire



==> **faites une demande de renouvellement en ligne** sur :

www.mon.service-public.fr via le télé-service « *perte et renouvellement de documents* »



Carte nationale d'identité

==> **renseignez-vous en ligne** sur www.mon.service-public.fr
puis rendez-vous dans la mairie de votre commune, service état civil

VOUS VOUS ÊTES FAIT VOLER L'UNE DE CES PIÈCES D'IDENTITÉ



Passeport



Carte d'identité



Permis de conduire



Certificat d'immatriculation



==> **déposez plainte auprès du Commissariat ou Brigade de Gendarmerie du lieu de vol**
à défaut vous pouvez vous rendre près de votre domicile

VOUS AVEZ PERDU L'UN DE CES DOCUMENTS



Carte bancaire



Chéquier



Carte vitale



Attestation d'assurance

....et autres

==> **prenez directement contact avec l'organisme émetteur pour effectuer le remplacement**